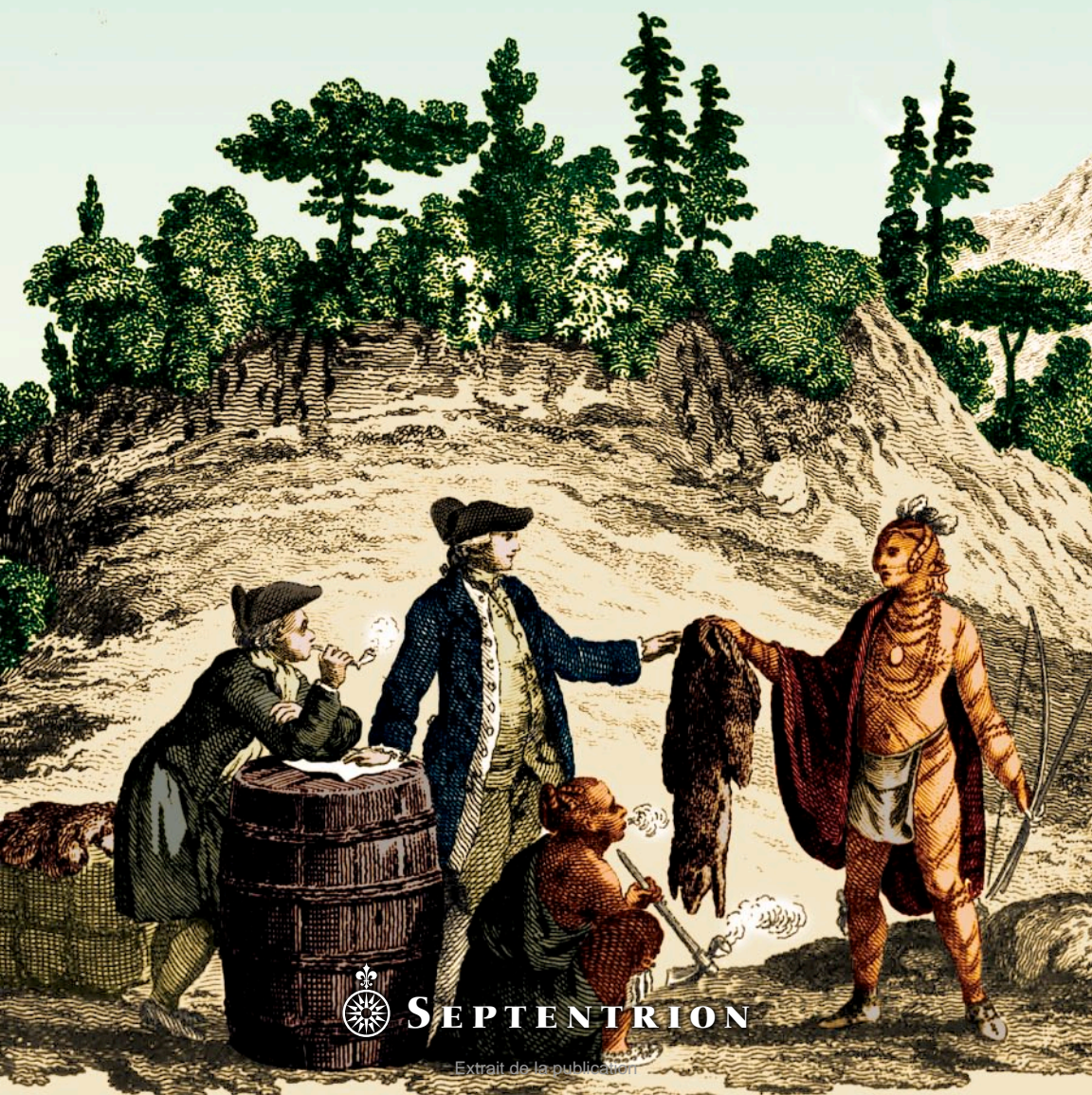


NELSON-MARTIN DAWSON

Fourrures et forêts métissèrent les Montagnais

Regard sur les sang-mêlés au Royaume du Saguenay



SEPTENTRION

Extrait de la publication

FOURRURES ET
FORÊTS MÉTISSÈRENT
LES MONTAGNAIS

NELSON-MARTIN DAWSON

Fourrures et
forêts métissèrent
les Montagnais

Regard sur les sang-mêlés au
Royaume du Saguenay



Pour effectuer une recherche libre par mot-clé à l'intérieur de cet ouvrage,
rendez-vous sur notre site Internet au www.septentrion.qc.ca

Les éditions du Septentrion remercient le Conseil des Arts du Canada et la Société de développement des entreprises culturelles du Québec (SODEC) pour le soutien accordé à leur programme d'édition, ainsi que le gouvernement du Québec pour son Programme de crédit d'impôt pour l'édition de livres. Nous reconnaissons également l'aide financière du gouvernement du Canada par l'entremise du Fonds du livre du Canada (FLC) pour nos activités d'édition.

Illustration de la couverture : Détail d'une scène de traite tiré d'une carte de Claude Joseph Sauthier intitulée *A Map of the Inhabited Part of Canada from the French Surveys, 1777*. Gravure d'époque de William Fadden, modifiée et coloriée par Pierre-Louis Cauchon. Source: Bibliothèque et Archives Canada, C-007300.

Conseiller éditorial : Michel Lavoie

Chargée de projet : Sophie Imbeault

Révision : Solange Deschênes

Mise en pages et maquette de couverture : Pierre-Louis Cauchon

Si vous désirez être tenu au courant des publications
des ÉDITIONS DU SEPTENTRION
vous pouvez nous écrire par courrier,
par courriel à sept@septentrion.qc.ca,
par télécopieur au 418 527-4978
ou consulter notre catalogue sur Internet :
www.septentrion.qc.ca

© Les éditions du Septentrion
1300, av. Maguire
Québec (Québec)
G1T 1Z3

Dépôt légal :
Bibliothèque et Archives
nationales du Québec, 2011
ISBN papier : 978-2-89448-650-4
ISBN PDF : 978-2-89664-623-4

Diffusion au Canada :
Diffusion Dimedia
539, boul. Lebeau
Saint-Laurent (Québec)
H4N 1S2

Ventes en Europe :
Distribution du Nouveau Monde
30, rue Gay-Lussac
75005 Paris

*À ma mère, Fabiola,
et à mon père, Cedric,
les deux piliers de la pergola
de mon parcours académique*

Abréviations

AAQ	Archives de l'archevêché de Québec
ANC	Archives nationales du Canada
ANF	Archives nationales de France
BANQ-C	Bibliothèque et Archives nationales du Québec à Chicoutimi
BANQ-Q	Bibliothèque et Archives nationales du Québec à Québec
ICMH	Institut canadien de microreproductions historiques
IQRC	Institut québécois de recherche sur la culture
MNF	<i>Monumenta Novæ Franciæ</i> , relations des jésuites, éditions de Lucien CAMPEAU
QRT	<i>Quatrième Registre de Tadoussac</i> , sous la direction de Léo-Paul HÉBERT
RAPQ	<i>Rapport de l'archiviste de la province de Québec</i>
RHAF	<i>Revue d'histoire de l'Amérique française</i>
RJ	<i>The Jesuit Relations and Allied Documents</i> , relations des jésuites, éditions de Reuben Gold THWAITES
RS	<i>Registre de Sillery</i> , sous la direction de Léo-Paul HÉBERT
SHS	Société historique du Saguenay
SRT	<i>Second Registre de Tadoussac</i> , sous la direction de Léonidas Larouche
TRT	<i>Troisième Registre de Tadoussac</i> , sous la direction de Léo-Paul HÉBERT

Introduction

L'AVENTURE COLONIALE de la Nouvelle-France, qui tire des voyages de Jacques Cartier ses premières pulsions embryonnaires, mit du temps à s'organiser sur des bases plus ou moins solides. Les entreprises de l'explorateur malouin, on le sait trop, furent sans lendemain, du moins d'un point de vue strictement colonial; ses essais d'hivernement furent calamiteux et ses voyages ne donnèrent naissance qu'à un système de troc entre les pêcheurs européens et les Indiens de la *Grande Rivière de Canada*. Pourtant, progressivement, les bancs de morues de la côte terre-neuvienne et les baleines de l'estuaire du long fleuve qui pénétrait dans le continent guidèrent les pêcheurs européens loin entre les côtes montagneuses du grand fleuve. Cette avancée graduelle mit en contacts réguliers les habitants de l'Ancien et du Nouveau Monde. Sous l'essor du marché de la fourrure, dans la seconde moitié du xvi^e siècle européen, se multiplièrent les pérégrinations vers le Nouveau Monde de l'Atlantique Nord. S'intensifièrent alors les échanges entre les navigateurs européens et les Indiens rencontrés au hasard des expéditions de pêche; hasard qui laissa bientôt place à des rendez-vous formels et annuels.

Les écueils parsemés sur la *Grande Rivière de Canada* en amont de l'embouchure du Saguenay eurent vite fait de transformer cette confluence fluviale en lieu de concurrence commerciale. Aussi, en 1599, au lieu désormais connu sous le nom de Tadoussac, les marchands français Pierre de Chauvin de Tonnetuit et François Gravé Du Pont transformèrent le fortin qui y était érigé en une véritable résidence, digne de l'échange pelletier qui s'y pratiquait. Samuel de Champlain, qui affirmait l'avoir vue, la décrivit comme une maison de plaisance, « de quatre toises de long, sur trois de large, de huit pieds de haut, couverte d'ais, & une cheminée au milieu, en forme d'un corps de garde, entouré de clayes ». Ce fut dans cette habitation que seize hommes passèrent

péniblement l'hiver 1599-1600, « fournis de peu de commoditez [et qui] se trouverent [bientôt] reduits en de grandes necessitez & contraints de s'abandonner aux sauvages, qui charitablement les retirèrent avec eux¹ ».

Il y eut un hiver, il y eut un printemps. Lorsque revinrent Chauvin de Tonnetuit et Gragé Du Pont, onze des seize hommes laissés à Tadoussac avaient péri, les cinq autres pâtissaient misérablement. Deux hivers et deux printemps plus tard, Gragé Du Pont était de retour au Canada ; lorsqu'il se rembarqua pour la France, il ne laissa pas cet automne-là de compagnons à l'embouchure du Saguenay, il choisit plutôt d'emmener avec lui deux des fils du chef indien local, Anadabijou, avec lequel il avait établi un lien de confiance. Trop peu d'échos nous sont parvenus du séjour de ces deux jeunes guerriers à la frivole cour d'Henri IV. Toutefois, comme la réalité dépasse souvent la fiction, les imaginations les plus fertiles ne feraient peut-être qu'effleurer les dessous galants et flairer les intrigues d'alcôve qui ponctuèrent cette escapade indienne en terre européenne. Assurément, ils ne furent pas, pour leur part, réduits « en de grandes necessitez », puisque, à leur retour en Amérique à l'été 1603, ces deux jeunes Indiens témoignèrent de leur très vive satisfaction. Champlain, qui était de cette traversée de l'Atlantique, narra ainsi leur jubilation et leur contentement : « L'un des sauvages que nous avons amené commença à faire sa harangue de la bonne réception que leur avoit fait le Roy, & le bon traitement qu'ils avoient receu en France². »

Marqué par la sollicitude, par la bienveillance et par de multiples égards sympathiques et affectueux envers ces représentants du Nouveau Monde, ce séjour servit de prélude à une alliance formellement engagée entre la troupe d'Anadabijou rencontrée à l'embouchure du Saguenay et les représentants du roi de France venus en traite. La célèbre tabagie de 1603, racontée par Champlain dans ses récits de voyage, scellait cette entente. À Sa Majesté très Chrétienne qui « leur vouloit du bien, & desiroit peupler leur terre, & faire paix avec leurs ennemis [...] ou leur envoyer des forces pour les vaincre », les Indiens rencontrés à l'embouchure du Saguenay répondirent, par la voie du sagamo Anadabijou, qu'ils étaient « fort aise que saditte Majesté peuplast leur terre, & fist la guerre à leurs ennemis ; qu'il n'y avoit nation au monde à qui ils voullussent plus de bien qu'aux François³ ». Cette alliance n'ouvrit pas pour autant l'immense territoire laurentien à l'exploration française. Ni Anadabijou ni les sagramos d'autres régions n'entendaient, en effet, laisser librement circuler ces étrangers, aussi affables fussent-ils. À l'ouest, le chef algonquin Tessouat contrecarra bientôt les projets d'un

Champlain empressé de remonter l'actuelle rivière des Outaouais. En aval, vers l'actuel lac Saint-Pierre, le chef Batiscan lui refusa également l'exploration du Métaberoutin (actuelle rivière Saint-Maurice) qui menait au cœur du *Royaume du Saguenay*, comme on le lui avait affirmé. À Tadoussac, Anadabijou et les siens accompagnèrent bien Champlain sur quelques lieues dans le fjord, mais ils refusèrent de le guider jusqu'au grand lac qui en était la source; en fait, ils ne le conduisirent même pas jusque «là où l'eau était profonde», c'est-à-dire Chicoutimi.

Le premier de ces trois chefs à céder aux pressions des Français fut Tessouat, non par faiblesse de caractère, mais plutôt à cause de la stratégique position géographique qu'il occupait sur la route de la Huronie. Les plus belles peaux de castor se récoltaient dans les Pays-d'en-Haut. Les entreprenants Hurons forçaient, d'une part, pour un troc direct avec les Français sans passer par l'intermédiaire algonquin. Les missionnaires, d'autre part, priaient pour une libre circulation vers ces peuples sédentaires qu'ils espéraient plus facilement évangéliser que leurs nomades voisins de l'est. Cette percée sur le territoire diminua pour quelques décennies la pression sur les autres chefs ou leurs successeurs. Aussi, ce ne fut qu'au milieu du xvii^e siècle, alors que la Huronie faiblissait puis se désagrégeait sous les réitérés raids iroquois, que les missionnaires et les marchands français engagés dans l'entreprise coloniale de la Nouvelle-France relancèrent leurs efforts pour contrôler la vaste région traditionnellement et historiquement connue sous l'appellation *Royaume du Saguenay*. Ce territoire rigoureusement fermé à toute pénétration française jusqu'en 1647 s'ouvrit soudain. Le père Jean de Quen, premier Français connu à s'enfoncer aussi loin, remonta en canot jusqu'au lac Piékouagami qu'il baptisa Saint-Jean, du nom de son saint patron. Trois ans plus tard, soit en 1651, son confrère Jacques Buteux se rendit à la hauteur des terres et visita l'arrière-pays piékouagamien par la voie du Métaberoutin. Était pourtant encore loin le temps où seraient érigés postes de traite et maisons de prière en divers endroits: ce ne fut en effet qu'un quart de siècle plus tard que les Européens sillonnèrent de plus en plus régulièrement ce territoire et qu'ils y établirent de tels lieux de convergence propices à l'épanouissement d'une culture d'un entre-deux-mondes et générateurs d'une logique d'alliance interculturelle.

L'anecdote du premier hivernement de Français à Tadoussac depuis le funeste séjour de Cartier pourrait fournir le terreau dans lequel la communauté métisse de souche française planta ses racines en

Amérique du Nord. Du moins, les partisans d'une approche mondialisante n'hésitent pas à remonter aussi loin dans le passé, soit au moment des premiers contacts probables entre les navigateurs du vieux continent et les femmes du Nouveau Monde, afin d'établir la genèse du métissage en terre canadienne. Mais ne relève-t-il pas de la grivoiserie ou, à tout le moins, d'un trop facile lieu commun, de dater la naissance d'une telle communauté métisse neuf mois après que les premiers Européens eurent mis le pied en terre américaine ?

La remise en cause de cette perception ne repose pas sur une quelconque pudibonderie, qui réfuterait toute voluptueuse manifestation libidineuse de la part des marins, pêcheurs ou explorateurs européens devant les charmes des femmes d'Amérique. Elle s'ancre plutôt dans le fait que le caractère fondamental du métissage ne relève pas de simples conditions biologiques ou raciales. S'il est vrai que le métissage dépend initialement du fait biologique, il est toutefois bien davantage un long processus social, issu d'une mise en contact des sociétés indiennes et européennes et le résultat de leur évolution conjointe. Ainsi, bien qu'il soit hautement probable que les séjours d'Indiens dans les villes françaises, plus nombreux qu'on ne le croit généralement, aient favorisé un tel métissage biologique, à la faveur de quelques libertins élans de concupiscence de la part de courtisanes ou de quelques soubrettes en quête d'exotiques expériences érotiques avec ces musclés hommes des bois à la peau cuivrée, le contexte européen rendait stérile toute éclosion d'un processus de métissage culturel. La force de la communauté d'accueil de ces hybrides court-circuitait toute possibilité d'avènement d'une culture de l'entre-deux-mondes.

Quel que soit l'angle d'attaque favorisé, la question du métissage demeure fort délicate. Comme le soutient David Guyot, s'il n'est plus pertinent de nos jours « de distinguer l'appartenance raciale comme critère d'identité individuelle ou collective, que peut bien signifier la notion de métissage⁴ ? » Établir que les descendants de couples mixtes constituent un groupe social homogène n'inscrit-il pas ces derniers dans une sorte de caste à l'accès limité et réservé ? Particulariser ces descendants de couples mixtes, n'est-ce pas d'emblée les placer dans une position paradoxale ?

Mais encore, parler de métissage, c'est parler d'un mélange, en l'occurrence d'un mélange de races. Le mot même fait déjà sourciller : depuis le milieu de xx^e siècle, la notion de race est tellement empreinte de la phobie du racisme et de l'eugénisme qu'on a peine à l'évoquer. Pourtant, l'étymologie du terme ne laisse aucune place à la confusion :

formé à partir du vocable *mestiz* tiré du bas latin *mixticius*, le substantif *métis* renvoie à la notion de *mélange*. En l'occurrence un mélange des sortes de sang qui servent au fondement des races. Le concept s'inscrit indubitablement dans une mentalité raciste qui repose sur les tenaces préjugés colportant que les pigmentations cutanées différentes affichées par les peuples soient directement tributaires de la qualité du sang qui coule dans leurs veines. Dans la perspective égoïstement européocentriste qui, au cours des deux derniers millénaires, a dominé le monde de la connaissance, il relève d'une lapalissade d'écrire que le sang donnant une peau blanche était d'une plus grande qualité que celui donnant une peau colorée, qu'elle fût jaune, rouge ou noire. Même dans la pensée humaniste du judéo-christianisme à laquelle s'allaitait le monde européen à l'époque de l'exploration des Nouveaux Mondes, tous les hommes n'étaient pas les mêmes sous le regard de Dieu. Voilà pourquoi les nations européennes dominantes ont cru nécessaire d'introduire dans leurs véhicules de communication des mots reflétant, voire dénonçant, ce dangereux mélange des sangs, spectre de plus en plus réel dans le contexte émergeant d'une fréquentation assidue des espaces extra-européens.

C'est dans la foulée de la conquête du Nouveau Monde par les navigateurs à la solde des monarchies de la péninsule ibérique que s'imposa le concept. Plus réceptifs que leurs voisins européens à cette réalité du mélange des races du fait que coulait un fort pourcentage de sang maure dans leurs veines, les Espagnols traduisirent rapidement la nouvelle réalité coloniale dans leur vocabulaire. *Mestizo* en espagnol et *mestiço* en portugais, qui évoquaient explicitement la notion de *sang mêlé* depuis le *xiv^e* siècle, désignèrent ces personnes nées de l'union d'un homme de la péninsule ibérique et d'une femme indigène d'Amérique.

Bien que l'histoire des mots ne soit pas un gage de vérité, elle est néanmoins porteuse de sens. Aussi, il paraît fort significatif de relever que, dans les langues allemande et anglaise de l'époque, il n'existait pas d'expression vernaculaire pour traduire ce phénomène. Les auteurs allemands ou anglais empruntaient simplement le terme des langues étrangères. *Mestizo* et *mestiço* qualifiaient alors le produit des unions extraconjugales, illicites ou illégitimes, des voyageurs, explorateurs et marins de la péninsule ibérique. Le terme se contenait dans cette réalité exotique et, pour l'évoquer, l'expression étrangère suffisait, nul besoin de chercher une expression correspondante dans leur propre langue. Les Britanniques et les Allemands n'avaient pas jusqu'alors fait suffisamment sentir leur présence en Amérique, lieu d'expansion du terme

métis, pour justifier une adaptation de leur langue et la fabrication d'une nouvelle expression rendant compte de cette réalité.

La France connut un parcours linguistique singulier dans l'emploi du terme *métis*. Selon les dictionnaires historiques, la présence du terme en ancien français remonterait à la fin du XI^e siècle. Il n'était alors nullement péjoratif et exprimait un mélange bien particulier, soit le résultat des unions entre les anciens sujets du roi de France et ses nouveaux sujets bourguignons passés sous sa Couronne. Le caractère débonnaire de l'expression ne perdura que le temps aux Bourguignons d'être pleinement intégrés politiquement au royaume agrandi des Valois. Dès le XVI^e siècle, les théoriciens français de la monarchie absolue associèrent le terme *mestif* au grec *nothos*, signifiant ou *bâtard*, ou *enfant illégitime*, ou quelque chose de *faux et de non authentique*.

Dans son dictionnaire de la langue française rédigé dans la seconde moitié du XVII^e siècle, Antoine Furetière définissait ainsi le terme :

METIS. adj. masc. C'est un nom que les Espagnols donnent aux enfans qui sont nez d'un Indien & d'une Espagnole, ou d'un Espagnol & d'une Indienne. On appelle aussi chiens metis, ceux qui sont nez de différente race, comme d'un Levron & d'une Épagneule⁵.

Deux observations. On notera d'abord que, comme dans les conceptions anglaise et allemande, c'était dans les colonies hispaniques que se trouvaient des enfants *métis*. Furetière n'attribuait cette *bigarrure* qu'à la race espagnole. Plus révélateur demeure le fait que le terme n'était pas alors employé comme substantif. Dans la perception française, les *Métis* n'existaient pas ; comme les chiens issus de croisement, il n'y avait que les enfants nés de mariages mixtes qui pouvaient être qualifiés de *bigarrés*, de *métis*. C'est d'ailleurs précisément dans cette fonction lexicale que l'on retrouve la première occurrence du terme dans les archives coloniales de la Nouvelle-France. Il apparaît au début du XVIII^e siècle sous la plume de Gédéon de Catalogne qui mentionnait l'existence d'un dénommé Dubeau, « mitit, fils d'un François et d'une huronne, qui avait été garde de M. de Frontenac⁶ ». C'était d'ailleurs dans cette fonction de qualificatif que la rédactrice des annales des ursulines l'employa, à la fin du Régime français : « Un espion métis, qui avait passé plusieurs jours dans le camp ennemi, vint dire que, s'il avait eu seulement 500 hommes avec lui, il eût défait les Anglais⁷. »

De l'avis même des premiers religieux venus répandre l'évangile en Nouvelle-France, le mélange des sangs n'avait rien de scandaleux,

comme nous le verrons. Mis dans le creuset colonial, les Indiens, comme les Bourguignons avant eux, étaient vus comme des vecteurs d'enrichissement, qui se dilueraient dans ce nouvel espace culturel où s'épanouirait une extension de la nation française; nul besoin d'inventer une expression typiquement vernaculaire pour rendre compte de cette réalité. Ce qui ne pouvait être le cas pour le mélange des Blancs et des Noires, réduites en esclavage. Ce mélange donna naissance au terme *mulâtre*, apparu dès le début du xvii^e siècle. Son étymologie exprime par elle-même tout le mépris qu'inspirait ce terme. Construit sur le substantif *mulet*, qui désignait un animal indubitablement stérile résultant du croisement d'un âne et d'une jument, le mulâtre et la mulâtresse appartenaient forcément à un monde inférieur. Fort sévèrement, Furetière affirmait que les enfants issus de telles unions, comme les mulets, venaient « de differente espece, comme les monstres⁸ ». Puisqu'il s'agissait d'un mélange sanguin, la part respective du sang pur et du sang impur prenait une importance considérable. Comme l'union d'un Européen et d'une mulâtresse augmentait la quantité de sang pur dans le nouveau rejeton, il fallut rendre compte de cette réalité qui se produisait à la deuxième génération ou lors d'un deuxième mélange. Dès le début du xviii^e siècle apparut le terme *quarteron* pour désigner cette progéniture un peu plus blanche, n'ayant plus qu'un quart d'Indien pour trois quarts d'Européen: « C'est le nom que l'on donne au Pérou à un enfant né d'un Espagnol et d'une Messice [Métisse] ou Mulatre. Les *Quarteronés* sont petit fils d'un Espagnol & d'une Indienne du Pérou, ou d'une Négresse⁹. » De la même manière, quelques décennies plus tôt, la modification dans la concentration sanguine métissée résultant de l'union d'un *Sauvage* et d'une *Métisse* avait exigé une adaptation de la langue espagnole: « On appelle *jambos* ceux qui sont nés d'un Sauvage et d'une mestice », précisait Furetière, parce qu'ils « sont tous differentes en couleur & en poil¹⁰ ».

À cet égard, il est d'autant plus significatif de souligner que, pour certains auteurs français du début du xviii^e siècle, l'expression *métis* continuait d'être tellement étrangère à leur réalité culturelle qu'ils choisirent d'autres termes pour la traduire. En 1713, pour rendre compte de ce type d'expérience sociale en Louisiane, le commissaire ordonnateur Duclos usa plutôt du terme *mulâtre*: « L'expérience fait voir tous les jours que les enfants qui proviennent de semblables mariages [entre Européens et Indiennes] sont extrêmement bazanés, en sorte qu'avec le temps s'il ne venoit point de françoise à la louïsiane la colonie deviendrait une colonie de mulâtres¹¹. » La multiplication des formes

de mélange, à la suite de l'ouverture de l'espace clos européen sur un monde jusqu'alors inconnu, appelait l'adaptation du vocabulaire à cette réalité. Le temps faisait son œuvre et les perceptions se transformaient. Aussi est-il significatif que, dans le contexte colonial de la Nouvelle-France, le terme ressurgisse dans des écrits de missionnaires œuvrant dans les Pays-d'en-Haut, où s'observait un fort mélange des peuples. Au pays des Illinois, le père Louis Vivier notait, en 1750, que les habitants du lieu étaient « de trois espèces: des Français, des Nègres et des Sauvages, sans parler des Métis, qui naissent des uns et des autres pour l'ordinaire, contre la Loi de Dieu¹² ». Cette occurrence relevée dans les sources indique que le terme *métis* n'était pas encore formellement établi dans sa définition française actuelle. Il n'évoquait pas alors le seul mélange des Européens et des Indiens, mais aussi tous les mélanges raciaux possibles, comme le terme mulâtre du commissaire ordonnateur Duclos qui les confondait lui aussi.

Graduellement, le substantif *métis* s'introduisit dans la langue française courante, qui en fixa le sens. En 1752, dans sa quatrième édition, le *Dictionnaire de Trévoux* rendit compte de cette évolution de la langue et signala le terme parmi les nouvelles entrées ajoutées au lexique de l'édition de 1732: « Métis. C'est le nom que l'on donne dans l'Amérique aux enfans qui naissent d'un blanc & d'une Américaine¹³. » Sans l'ombre d'un doute le terme évoquait désormais une réalité tout aussi française qu'hispanique¹⁴.

Ainsi, au XVIII^e siècle, on voit apparaître dans la langue française, comme dans la langue des autres métropoles coloniales, un vocable exprimant avec la même dévaluation tous les cas de figure: en France, on universalisa le concept de la mixtion dans un contexte de mission et on parla de *Sang-mêlé*¹⁵; en Angleterre, où la suprématie de la race s'imposait avec plus d'acuité, le terme emprunta une forme davantage péjorative qui gommait la notion de mélange pour ne mesurer que la demi-portion de sang pur; on parla plutôt des *Half-blood* ou des *Half-breed*, soit ceux qui n'étaient qu'à moitié génétiquement produits. Oscillant entre ces deux tendances, les Allemands utilisèrent indépendamment les termes *Michblut* et *Halbblut*¹⁶.

À l'instar de ce qui se perçoit dans les cultures voisines, l'esprit français de la fin de l'Ancien Régime concevait le mélange des races comme une grave déféctuosité biologique et sociale qui risquait de mettre en péril l'ordre établi. Le vocabulaire traduisant cette réalité évoque sans leurre que ce caractère hybride, apparenté aux croisements dans le monde animalier, était marqué au sceau de l'anormalité.

Ce regard discriminant ne fut pas circonscrit à la seule époque de la conquête de l'Amérique par les Européens, un tel discours se prolongea jusqu'à la fin du deuxième millénaire. Comme l'écrivait Marcel Trudel, il y a un demi-siècle, «les Canadiens français, dont les pères ont éprouvé un goût désordonné pour les sauvagesses, ne souffrent pas volontiers qu'on en parle. À ceux qui prétendent que les Canadiens français ont du sang sauvage dans les veines, on répond d'ordinaire par un non claironnant et offensé, mais personne encore ne s'est mis à l'œuvre pour établir le bien-fondé ou l'impertinence de l'affirmation¹⁷». Cet éminent spécialiste de la Nouvelle-France réagissait ainsi au débat qui marqua pendant quelque temps les échanges entre historiens. La position de Trudel cherchait volontairement à minimiser toute filiation sanguine entre la «race» défendue par Lionel Groulx et les «Sauvages» des missionnaires jésuites. Son positionnement intellectuel était d'autant plus péremptoire que, selon certaines théories scientifiques dominantes au début du siècle passé, quelques auteurs anglosaxons soutenaient sans vergogne la thèse de l'infériorité des Canadiens français sur la base de ce prétendu trait historique du mélange des sangs qui courait dans leurs veines. Les hautains auteurs anglais qui alléguaient cette subordination fondaient en effet leur argumentaire sur l'hybridité, source de honte et gage d'exclusion. À bon escient pour l'honneur de la patrie, Trudel chercha à dénigrer cette séculaire thèse diffamatoire, sans toutefois nier radicalement cet apport génétique à la «race» canadienne-française. Fort d'une recherche minutieuse dans les archives coloniales françaises et dans les registres de catholicité, il reconnaissait l'apport d'un «petit groupe de 10 métis» dans la population coloniale de 1663. Il soulignait cependant la fragilité de ce groupe qui ne comptait que pour 0,3 % de l'ensemble de la population et invitait à rester prudent quant à son influence «dans la formation de la population canadienne d'aujourd'hui¹⁸».

À l'instar de Trudel, on ne saurait raisonnablement nier l'existence des unions mixtes ni en Nouvelle-France, en général, ni dans la zone excentrée du *Royaume du Saguenay*, en particulier. Le Programme de recherche en démographie historique de l'Université de Montréal n'a-t-il pas recensé une dizaine de mariages mixtes avant 1675, 11 autres cas pour le reste du xvii^e siècle, et près de 90 cas pour le xviii^e siècle français? Pour leur part, André Lachance et Sylvie Savoie en ont comptabilisé 180 à partir des registres d'état civil, dont 54 pour la vallée du Saint-Laurent et 21 sur le territoire de la Ferme de Tadoussac¹⁹. Toutefois, la progéniture métissée issue de ces unions n'évolua pas en vase clos, repliée sur

elle-même, à l'écart des deux communautés d'origine. Or, pour qu'il y ait véritablement métissage, il importe que cette progéniture métissée puisse se développer et fleurir dans un espace-temps socialement et culturellement défini. Le métissage est, en effet, essentiellement le résultat d'un processus concret, expressif, structuré et dynamique s'inscrivant dans une durée suffisamment longue pour donner naissance à un processus identitaire particulier. Sans ces caractéristiques, il ne saurait viablement éclore et perdurer. Du fait de ces caractéristiques, force est de remettre en question la notion conceptuelle qui se love derrière l'énonciation classique, à savoir que des rapports charnels circonstanciels entre partenaires de races différentes donneraient forcément naissance à un nouveau groupe qui pourrait se réclamer d'un tel processus identitaire singulier. Ces prémisses sont primordiales pour comprendre la réalité historique qu'il faut dépister dans les archives.

C'est dans ce contexte général qu'il convient de porter notre regard sur le métissage à l'œuvre sur le territoire de la Ferme de Tadoussac, depuis les premières heures du Régime français jusqu'au moment de l'ouverture du Saguenay à la colonisation agroforestière, au milieu du XIX^e siècle. Mais encore, c'est sur ce canevas conceptuel qu'il convient de cerner l'histoire de quelque trois siècles de peuplement sur le territoire saguenéen, territoire initialement occupé par ceux que l'historiographie a longtemps appelés Montagnais. Puisque, pour cerner judicieusement le phénomène du métissage, il convient de repérer adéquatement les potentielles sources humaines dans la zone à l'étude, relevons d'emblée quelques observations essentielles concernant le parcours de cet ethnonyme qui a servi à désigner, entre autres, les Indiens du *Royaume du Saguenay*.

L'appellation Montagnais et ses variantes orthographiques furent tôt utilisées par les Européens : on les retrace dans les archives dès la fin du XVI^e siècle. Elles servirent originellement à désigner les interlocuteurs indiens croisés sur les rives du Saint-Laurent et, ainsi, à les distinguer de ceux que les voyageurs rencontraient dans le golfe et qui étaient généralement désignés sous le générique Canadiens²⁰. L'étymologie de l'ethnonyme se perçoit facilement dans ses premières graphies : *Montagnets*, *Montagnais* ou parfois même *Montagnards* ; elle s'harmonise aux hautes montagnes qui découpaient le paysage où les premiers Européens abordèrent initialement ces Indiens. Plusieurs témoignages du XVII^e siècle l'exposent d'ailleurs expressément : « Les Montagnets sont ceux qui ont leur pays plus près de Kébec et s'appellent ainsi à raison de nos hautes montagnes²¹. »

L'appellation sous sa forme francisée n'est pas, en soi, originale puisqu'on la retrouve également sous sa forme espagnole, en Amérique du Sud, où elle désignait également certains indigènes de ces lieux, à l'époque des premiers contacts. D'après ces témoignages, ce sont donc les Espagnols qui, les premiers, auraient imposé cette expression. Était-ce par le relais des Basques²²? Du moins, les Français l'adoptèrent d'emblée lorsqu'ils s'amènèrent sur les rives laurentiennes. Bien que les deux langues partagent l'évocation géographique du terme, on remarquera, toutefois, l'important écart sémantique entre l'espagnol et le français. Dans la langue espagnole, le mot *montagnard* est honorable, nous dit le lexicographe Furetière, «à cause des grands privilèges qui ont été donnés aux habitants des Asturies et de Biscaye», tandis qu'en français il référerait aux bandits et aux séditeux qui trouvaient retraite dans ces pays bossus²³. Sans plus de recherche, les missionnaires et les explorateurs qui emboîtèrent le pas aux premiers voyageurs transatlantiques appelèrent Montagnets les Indiens rencontrés soit à Tadoussac, soit sur la rive sud vers Le Bic, soit à Québec, soit vers Trois-Rivières²⁴.

L'exploration du territoire accrut bientôt la nomenclature des ethnonymes. Au fur et à mesure que de nouvelles communautés indiennes sortaient de l'anonymat, se brossait un portrait détaillé du paysage humain. Bien qu'ils mirent presque un demi-siècle à pénétrer l'arrière-pays, les Français eurent très tôt connaissance de l'existence des groupes qui nomadisaient sur le cours des rivières se déversant sur la rive nord du Saint-Laurent ou sur celles coulant dans le Saguenay par le lac Piékouagami, sa principale source. Dans leur relation de 1642-1643, les jésuites en produisaient la liste: «Les Kakouchakhi, [...] les Mikouachakhi, les Outakouamiouek, les Mistasinouek, Oukesestigouek, Mouchaouaouastiirinioek, Ounachkapiouek, Espamichkon, Astouregamigoukh, Oueperigoueiaouek, Oupapinachouek, Oubestamiouek, Attikamegouek²⁵». Certains de ces groupes occupaient des territoires sur l'actuelle Côte-Nord et son arrière-pays, d'autres nomadisaient dans le bassin du Piékouagami. Au fil de leurs entreprises missionnaires, les jésuites retracèrent, visitèrent et évangélisèrent les uns et les autres. Et ce furent là autant de groupes qui vinrent bientôt rejoindre, dans le creuset missionnaire, les Montagnets rencontrés sur les rives escarpées du Saint-Laurent.

Au tournant du xvii^e siècle, lorsque le troc traditionnel de menus objets européens contre des fourrures nord-américaines changea de visage, ce fut tout le rapport avec les groupes indiens fournisseurs de fourrures qui se transforma. Désireux de peupler ces terres «nouvelles»

de ses bons sujets régnicoles, le roi de France décréta un monopole sur la traite des fourrures. Dès cette époque, les titulaires de ce privilège s'obligèrent à transporter et à établir des colons sur les rives laurentiennes. Aussi, quasi sans interruption et jusque tard dans le Régime britannique, le récurrent problème du financement de l'entreprise coloniale s'inscrivit dans un rapport symbiotique, voire parasitaire, avec le fluctuant commerce des fourrures.

Les revenus de la Ferme de Tadoussac devaient pourvoir, en partie du moins, aux dépenses engagées pour la gestion de la colonie. Au fil des ans, aux profits de la traite s'ajoutèrent le produit des taxes perçues sur les peaux de castors et d'originaux, et sur les vins, les spiritueux et les tabacs, de même que les recettes provenant des droits sur les mutations de fief et, éventuellement, les revenus en provenance d'autres postes du roi de la région des Grands Lacs. Pour assurer la rentabilité de la Ferme de Tadoussac, il fallut limiter les risques de fuite des fourrures et exercer un certain contrôle sur les modes d'échange avec les Indiens afin de ne pas rebuter ces indispensables pourvoyeurs. Par intermittence, les intendants émirent des ordonnances prohibant la libre course des bois et limitant les congés qui la permettaient. Le vaste pays de l'intérieur des terres arrosées par le Saguenay et ses tributaires devint ainsi un monopole royal, dont les frontières, au fil des décennies, furent de mieux en mieux délimitées et contrôlées.

Les premières adjudications coûtèrent cher ; les marchands connaissaient la valeur de la traite et se la disputèrent âprement. L'appât du gain et les visées de rendement maximal leur dictèrent bientôt une politique d'exploitation démesurée des ressources animales. Après quelques années de ce régime, les revenus tirés de la traite remboursèrent de plus en plus difficilement les frais engagés dans l'exploitation de la ferme. La garantie de dividendes acceptables poussa alors les détenteurs du bail à exiger de leurs fournisseurs plus de fourrures pour des produits de moindre valeur. Cette politique avait non seulement ses propres limites, mais aussi de graves répercussions puisqu'elle encourageait la surchasse. Or, l'animal qui fournissait la fourrure aux adjudicataires était aussi celui sur lequel reposait largement la subsistance des chasseurs. Une surexploitation au risque d'exterminer radicalement la ressource ne pouvait manquer d'avoir des conséquences déplorables et préjudiciables pour les populations pourvoyeuses. Aussi, en quelques décennies, ces mesures ébranlèrent vivement le fonctionnement initial de la Ferme de Tadoussac.

Table des matières

Abréviations	8
Introduction	9

Partie 1

L'Ethnogenèse intra-amérindienne	27
----------------------------------	----

Chapitre 1	
Au temps de Champlain (1603-1635)	30

Chapitre 2	
Au temps du père Le Jeune (1632-1649)	40
L'évangélisation des nomades	41
La nomenclature de 1643 et son analyse	55

Chapitre 3	
Au temps de la percée missionnaire (1650-1760)	68
Les Kakouchak	71
Les Outakouamiouek	86
Les Mistassiniouek	96

Chapitre 4	
Constat de l'ethnogenèse intra-amérindienne	114
L'effondrement des Montagnets	115
L'éclosion des Montagnais	119

Partie II

Le phénomène du métissage	133
---------------------------	-----

Chapitre 1	
Politique de la mixité	137

Chapitre 2	
Au temps de la Ferme de Tadoussac	146
Au temps de Nicolas Peltier	146
La descendance de Nicolas Peltier	163
Chapitre 3	
Au temps de la vague de colonisation agroforestière	170
Aux premiers temps de la pinède	177
Au temps de l'installation ferme sur le territoire	194
Chapitre 4	
Analyse généalogique à rebours	211
Regard analytique sur quelques tableaux généalogiques	212
Regard sur les lieux d'implantation des ancêtres des lignées étudiées	216
Conclusion	227
Notes	232
Bibliographie	274
Index	290
Table des tableaux	309
Table des figures	311

CET OUVRAGE EST COMPOSÉ EN MINION CORPS 11
SELON UNE MAQUETTE RÉALISÉE PAR PIERRE-LOUIS CAUCHON
ET ACHEVÉ D'IMPRIMER EN MAI 2011
SUR LES PRESSES DE L'IMPRIMERIE MARQUIS
À CAP-SAINT-IGNACE, QUÉBEC
POUR LE COMPTE DE GILLES HERMAN
ÉDITEUR À L'ENSEIGNE DU SEPTENTRION